

6 juin - 24 août 1944

Samedi 8 juillet

Jour 33/80

Le jour de l'ordre officiel d'évacuation générale



Crédit photo/ US Army/ Archives de la Manche/Conseil départemental 50

Ce samedi 8 juillet est un jour très particulier, peut-être même unique, dans la vie de la population, aussi bien à Hébécrevon qu'à La Chapelle-Enjuger et d'une manière générale dans les communes autour de Saint-Lô... Alfred WILD le présente ainsi : *C'est le 8 juillet 1944, dans la soirée, que l'autorité allemande donna à M. le Maire - Paul RAULINE - l'ordre d'évacuation générale pour le lendemain.* Henri LEGROS, jeune commis de ferme de 14 ans, était présent et se souvient : *j'ai vu deux Allemands entrer dans la cour de la ferme et demander à Paul RAULINE de donner l'ordre d'évacuer la commune. Il m'a demandé d'aller chercher l'autre commis, Auguste MAUROUARD, pour qu'il prévienne le garde-champêtre, René JEAN-BAPTISTE, qui aura la charge d'avertir la population, maison par maison. Je suis parti en exode avec la famille RAULINE jusqu'à Roncey. Alfred WILD poursuit : Cet ordre fut diffusé aux quatre coins de la commune et le 9, la plupart des Hébécrevonnais... s'en allèrent.*

Pour La Chapelle-Enjuger, Joseph TOUSSAINT note dans son journal quotidien au dimanche 16 juillet : *il n'y a presque plus personne dans la bourgade. L'exode commencé depuis plusieurs jours (depuis le 8 et le 9) s'est précipité dans l'après-midi de vendredi (du 14) après le premier*

bombardement. La Feldkommandantur de Saint-Lô a en effet donné l'ordre d'évacuer à tous les habitants des cantons de Saint-Lô, Saint-Jean-de-Daye, Marigny, Périers et Lessay.

Jour ô combien particulier puisqu'il faut laisser sa maison, ses meubles, ses animaux sans aucune garantie, ni surveillance et partir sans connaître la date du retour, ni toujours la destination. Les plus chanceux rejoignent leurs parents ou amis au plus au sud, là où il n'y a pas (encore !) de combats. Les autres se conforment aux ordres de la Préfecture : Montjoie-Saint-Martin, Saint-Brice de Landelles...

Jours uniques aussi parce que jamais notre région n'a été soumise à de telles mesures, exception faite de l'évacuation - le grand videment - du Cotentin pendant la Guerre de Cent ans, autrement dit une éternité. Aussi le traumatisme n'en est-il que plus profond ! D'aucuns ne voudront pas partir - notamment quelques anciens combattants de 14-18 résignés ou obstinés - d'autres ne le pourront pas comme les vieillards incapables de supporter des marches aussi longues et fatigantes, mais la très grande majorité va devoir quitter le « pays », de gré ou de force...

*Quel que soit le théâtre d'opérations militaires,
les civils constituent à la fois une menace et une gêne.*

Françoise PASSERA et Jean QUELLIEN